



HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

Résumé de la déclaration consolidée sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., (LEI - 213800KNC1J1NJ1IYR95) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Nous (HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

Notre intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, telle que définie dans notre politique d'investissement responsable, inclue les incidences matérielles des principales incidences négatives dans notre recherche fondamentale et contribue aux décisions d'investissement dans notre processus de gestion. Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les principales incidences négatives pertinentes comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, le personnel et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquelles des indicateurs obligatoires ont été définis, ainsi que les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme pour lesquelles des indicateurs optionnels ont été définis et pour lesquelles nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les objectifs que nous avons fixés.

En tant que gestionnaire d'actifs d'envergure, offrant une gamme de produits gérés activement et passivement, les indicateurs des principales incidences négatives pertinentes peuvent être inclus dans notre processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits d'investissement, les indicateurs des principales incidences négatives peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de tilt et autres techniques.

Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, les principales incidences négatives pertinentes

sont également prises en compte parmi les critères consistant à s'assurer que le principe de « ne pas causer de préjudice important » est respecté.

Nos principes de votes aux assemblées d'actionnaires sont présentés dans nos politiques de vote; les sociétés qui ne gèrent pas correctement les principales incidences négatives peuvent faire l'objet de sanctions à travers l'exercice de droits de vote.

En raison du manque de données disponibles, les actifs privés (tels que la dette privée) ne sont pas inclus dans cet état de l'IAP, mais si les données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses.

Notre politique d'engagement définit notre approche en matière d'engagement, y compris le processus d'escalade lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives.

Notre plan d'engagement actionnarial donne plus de détails sur ce que nous attendons des sociétés en matière de gestion des incidences négatives.

Plus de détails sur notre approche en matière de sélection des titres, de gestion de portefeuille et/ou d'engagement sont détaillés dans des politiques spécifiques, notamment sur les armes interdites, le changement climatique et la biodiversité.

En ce qui concerne les enjeux liés au changement climatique et plus particulièrement, l'objectif de zéro émission nette et de réduction intermédiaire des émissions de CO2 de notre entité mère HSBC Global Asset Management Ltd est l'expression la plus importante de notre ambition.

La déclaration consolidée et toutes les politiques mentionnées sont disponibles sur notre site internet : www.assetmanagement.hsbc.lu/en/Professional-clients/about-US/Responsible-Investing/policies

L'objectif intermédiaire de réduction nette des émissions est disponible à l'adresse suivante : www.netzeroassetmanagers.org/signatories/hsbc-asset-management

Le rapport complet de l'entité pour HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., qui inclut tous les fonds mondiaux, est disponible dans notre section Article 4 de:

Anglais - www.assetmanagement.hsbc.lu/en/professional-clients/about-us/responsible-investing/policies

Français - www.assetmanagement.hsbc.lu/fr/professional-clients/about-us/responsible-investing/policies